



NEWS

ALERTE MÉTÉO - VIGILANCE GEL - 16 JANVIER 2025

Les températures négatives ou égales à 0°C cette semaine engendreront des gelées à compter de la nuit du mercredi 15 au jeudi 16 janvier jusqu'à mardi 21, 10h. Restez vigilants ! Les services de la Ville sont mobilisés pour assurer le salage des routes, trottoirs, abords des écoles et suivent de très près l'évolution de la situation.

Publié le 15 janvier 2025

DES GESTES SIMPLES À ADOPTER POUR VOUS PROTÉGER EN CAS DE GEL

- Je porte des chaussures antidérapantes à l'extérieur pour éviter les chutes.
- Je limite mes déplacements en voiture ou j'équipe mon véhicule de pneus adaptés.
- Je note les numéros utiles dont je pourrais avoir besoin, tels que les pompiers, le SAMU, la police ou la gendarmerie et le standard de ma mairie.

COMMENT SÉCURISER L'EXTÉRIEUR DE MON LOGEMENT ?

- J'active le mode hors-gel de ma chaudière et je coupe l'arrivée d'eau extérieure.
- Je vidange les conduites d'eau extérieures pour éviter le gel des canalisations.
- Je repère les tuyaux les plus exposés au froid et les protège à l'aide de matériaux isolants comme par exemple des manchons en polyéthylène (les choisir d'un diamètre légèrement supérieur à celui des tuyaux). Dans tous les cas, il est important de choisir des matériaux qui ne retiennent pas l'humidité.
- Je sale ou sable les abords de la maison pour éviter les glissades et les risques de chute. Cependant, je privilégie le sable à proximité des plantes et des racines pour ne pas les agresser.

COMMENT SÉCURISER L'INTÉRIEUR DE MON LOGEMENT ?

- Avant chaque hiver, je contacte un spécialiste pour entretenir mon système de chauffage et vérifier son bon fonctionnement.
- J'aère régulièrement les pièces de la maison afin d'assainir l'air intérieur et d'éviter l'accumulation d'humidité.
- Je m'assure de bien isoler les canalisations des pièces non chauffées de la maison : le grenier, la cave etc... Je peux les enrouler de papier journal, de gaines isolantes, de câbles chauffants ou encore les recouvrir d'une couche d'antigel.



Bon à savoir : en cas d'absence (de plus de 48 heures), il est conseillé de mettre le chauffage en mode « hors gel » au lieu de le couper.